

Caiisse de pensions SHP Case postale 8953 Dietikon

À la gérance De la maison XY

Secrétaire du bureau électoral: Rolf Bolliger

044 268 90 62 rolf.bolliger@pkshp.ch

Dietikon, 10 juillet 2020

Élection d'un/e remplaçant/e à la représentation des employeurs au sein du Conseil de fondation de la caisse de pension SHP pour la durée résiduelle du mandat 2019–2022

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Christoph Gassner, élue de nouveau au Conseil de fondation au printemps 2018 pour la période de mandat actuelle et représentant les employeurs, vient de résilier les relations de travail qui la liaient à la Senevita-Groupe et démissionne par conséquent du Conseil de fondation au 31 août 2020.

Conformément aux articles 7 et 6 du règlement des élections au Conseil de fondation, ce dernier est tenu de vous proposer un/e remplaçant/e à élire, pour la durée résiduelle du mandat. Le Conseil de fondation a décidé de vous recommander d'élire la personne suivante pour la durée résiduelle du mandat 2019–2022:

Markus Reck CPAO, Groupe Senevita, Muri/BE

Markus Reck est né en 1962, il a grandi à Zurich et vit à Fribourg depuis plus de 20 ans. Il a fait ses études à Saint-Gall, à Heidelberg et à Krems (A). Il est l'auteur d'un ouvrage spécialisé sur le service de soins à domicile (Spitex).

Il est titulaire d'un diplôme d'économie d'entreprise ESCEA, d'un MSc en communication intégrée et d'un MAS en Health Care Management. Depuis octobre 2018, il exerce la fonction de Chief Public Affairs Officer pour le groupe Senevita. Auparavant, il a dirigé pendant dix ans la filiale actuelle de Senevita Spitex pour la Ville et la Campagne SA, une organisation privée de soins à domicile présente dans toute la Suisse avec 26 succursales et plus de 1'500 collaboratrices et collaborateurs. Il a précédemment travaillé à Radio Fribourg-Freiburg puis au Forum Fribourg en qualité de directeur et auparavant encore comme chef du marketing à l'Agence télégraphique suisse ATS.

Markus Reck soumet volontiers sa candidature au Conseil de fondation comme représentant de l'employeur et se réjouit des responsabilités qui l'attendent avec les enjeux à venir.



Vous pouvez soumettre au secrétariat d'autres candidatures par écrit (Caisse de pension SHP, case postale, 8953 Dietikon) dans un délai de deux mois, c'est-à-dire d'ici au 10 septembre 2020 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'art. 2 et l'art. 6, al. 2, du règlement des élections au Conseil de fondation, une entreprise disposant déjà d'un/e conseiller/ère de fondation (qu'il s'agisse d'un représentant des employé/es ou des employeurs) ne peut désigner un/e autre candidat/e.

Si aucune autre candidature n'est reçue à la date susmentionnée, la personne proposée par le Conseil de fondation sera considérée comme étant élue.

Le secrétaire du bureau électoral, Rolf Bolliger (tél. 044 / 268 90 62, rolf.bolliger@pkshp.ch), se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Avec nos cordiales salutations

Caisse de pension SHP

Bureau électoral

Markus Meyer

Anneliese Seiler



Président Vice-présidente